



TE RAU MATA ARAI



Le Réseau de prévention, de surveillance et de lutte contre les Espèces Envahissantes de Polynésie française

Sommaire :

- Un iguane de Mahinarama
- Le serpent des pots de fleurs
- Les gagnants du concours éducatif sur la biodiversité terrestre – Rauraa Ora
- Évolution de la Petite fourmi de feu sur l'île de Raiatea

Un iguane de Mahinarama

Nous vous en parlons dans notre dernière lettre, le sujet reste d'actualité avec la découverte d'un nouvel iguane, suite au signalement d'une habitante de Mahinarama auprès de la police municipale de Mahina.

Les agents ont réussi à maîtriser l'animal et l'ont confié au vétérinaire. Selon ce dernier, il s'agit d'un jeune d'environ 2 ans. **Une enquête est en cours pour connaître l'origine de l'animal et retrouver son propriétaire.**

© Ville de Mahina



Sur leurs aires d'introduction, les iguanes verts peuvent atteindre de fortes densités et provoquer des dégâts importants au niveau des infrastructures (routes, digues, canaux, barrages...), du fait de leurs terriers creusés pour s'abriter ou pour la reproduction. La présence d'iguanes communs dans des secteurs industriels est également de nature à engendrer des dysfonctionnements, comme cela est régulièrement évoqué en Martinique dans les cimenteries ou les centrales électriques. Des perturbations du trafic aérien sur les pistes aéroportuaires surviennent régulièrement en Floride, à Porto Rico et aux Bahamas. L'iguane peut aussi affecter l'agriculture ou le commerce des plantes ornementales, mais aussi les jardins des particuliers.

Les coûts engagés pour le contrôle de cette espèce pouvant devenir rapidement très importants, le Pays agit de façon préventive, en interdisant l'introduction de toute nouvelle espèce sur le territoire.

Le serpent des pots de fleurs

Le saviez-vous, il est possible de rencontrer un serpent terrestre en Polynésie française. Appelé le serpent des pots de fleur, *l'Indotyphlops braminus* est de taille très réduite, moins de 15 cm, avec un dos noir ou marron foncé, un ventre légèrement plus clair et une tête arrondie.

Connu sur Tahiti depuis 2013, il est généralement très discret. Pourtant la Direction de l'environnement a reçu plusieurs signalements ces derniers mois. Probablement du fait des épisodes de fortes pluies et d'une expansion progressive de l'espèce sur l'île.

En effet il vit dans des terriers creusés dans des sols légers et plus ou moins humides. Il peut s'observer sous les racines, sous les pierres et les souches, dans les amas de végétation, dans les pots de fleurs et la litière. Il peut remonter à la surface après de fortes pluies. Certains l'ont même retrouvé nageant dans leur piscine !

Cette espèce est une des plus répandue au monde et également une des plus inoffensive, puisque ce serpent est aveugle et non venimeux.



© Navaneeth Sini George

Fortement lié aux activités humaines, il ne présente pas une menace pour nos espèces. Il ne fait donc pas partie des espèces menaçant la biodiversité et ne fait pas l'objet de mesure de gestion.

Les gagnants du concours éducatif sur la biodiversité terrestre – Rauraa Ora

Pour sa première édition, le concours éducatif sur la biodiversité a reçu 124 productions littéraires et audiovisuelles, fruit de plusieurs mois de travail de la part des enseignants et des élèves de cycle 3 de Tahiti et des îles. A l'issue d'une évaluation réalisée par un jury de 4 personnes, les 10 meilleurs projets de chaque catégorie ont été mis en ligne pour être partagés au plus grand nombre et recueillir l'avis du public.

Les gagnants au concours de littérature illustrée

- Catégorie structure spécialisée
 1. La légende des chevrettes – IIME de Pirae
- Catégorie Cycle 3 et CJA
 1. La légende de Hina, protectrice des oiseaux – CM1, Ecole de la Mission - Papeete
 2. L'odyssée de Tiare – 6^e, Collège de Tipaerui - Papeete
 3. Les plantes contre-attaquent – 6^e, collège Teriitua A Teriierooiterai - Paea



Lecture du 1^{er} prix de littérature en cycle 3

Les gagnants au concours de production audiovisuelle

- Catégorie structure spécialisée
 1. Un invité malvenu – PEMS de Maatea - Moorea
 2. Haiku – Collège SEPGA ULIS de Maco Tevana - Papeete
- Catégorie Cycle 3 et CJA
 1. Te mono'i maurua – CM2, école primaire d'Anau Vaipao – Bora Bora
 2. Biosecurité à Rimatara- CJA de Rimatara - Rimatara
 3. Omao keekee – CJA de Atuanoa – Hiva Oa

La cérémonie de remise des prix a eu lieu ce vendredi 20 mai, à la veille de la journée de la biodiversité. Les projets primés sont visibles sur le site de la Diren : <https://www.service-public.pf/diren/le-concours-rauraa-ora/resultats-rauraa-ora/>

Évolution de la Petite fourmi de feu sur l'île de Raiatea

La petite fourmi de feu (PFF, *Wasmannia auropunctata*), découverte officiellement au Sud de Raiatea en 2016, a été importée dans un container (posé sur un terrain privé) en provenance de Tahiti (Mahina) en 2011. Une première cartographie a été menée par la Direction de l'Agriculture de Polynésie française (DAG) en avril-mai 2016 où la colonie avait été estimée à 2,6 ha (carte 1). Depuis cette première détection, plusieurs réunions d'information ont suivi, mais les terres étant privées, aucune autre mesure n'a été mise en place à Raiatea.

La présence sur Raiatea de cette fourmi, parmi [les 100 espèces exotiques les plus envahissantes au monde](#) et [réglementée en Polynésie française](#), inquiète fortement les agriculteurs de la vallée de Faaroa, vallée attenante à la zone actuellement infestée (Vaiatarau à Faatemu). La vallée de Faoroa est en plein essor agricole (extension du lotissement agricole), écotouristique avec la mise en place de sentiers de randonnée et d'un jardin botanique, ainsi que la mise en valeur de plusieurs sites archéologiques et de protection de la biodiversité.

Dans ce contexte, et soutenue par les propriétaires terriens des zones infestées, [l'association Vai Ava, créée en 2018 et basée dans la vallée de Faaroa](#), a souhaité mettre à jour la cartographie de la PFF de 2016 dans l'optique de mettre en place des panneaux d'information et de sensibiliser la population de Raiatea lors de réunions publiques afin d'éviter la dispersion de ce fléau sur l'île. Cette action a été soutenue par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), dans le cadre de l'appel à projet [Terre Mer Ultramarines \(TeMeUm\)](#).

Expansion de la PFF sur Raiatea

Une nouvelle détection a été réalisée le 11 et 12 décembre 2021 avec l'aide d'une 10^{aine} de bénévoles de l'association et des propriétaires impactés. Un guide de randonnée de Raiatea et un naturaliste ont encadré et formé sur le terrain les bénévoles de l'association à la reconnaissance, aux techniques de détection de la PFF et à l'utilisation du GPS. En partant de la route traversière, la détection s'est effectuée essentiellement à vue en recherchant la limite de la colonie, notamment avec la présence d'autres fourmis. Ce travail a permis de mettre à jour la cartographie.

La colonie est actuellement estimée à 31 ha et aurait donc progressé de 40 m/an en moyenne (74 m/an au maximum, carte 1). Toutefois, les prospections ont été rendues difficiles et incomplètes sur la partie Sud Sud-Ouest, en raison de zones très marécageuses et de la lagune.

Sensibilisation de la population de Raiatea et mise en place d'un réseau de surveillance

Quatre panneaux indiquant la présence de la PFF ont été ensuite posés de part et d'autre de la route traversière, aux extrémités de la colonie. Les visiteurs sont ainsi prévenus de ne pas ramener de végétaux et de ne pas laisser leurs véhicules dans la zone, afin de ne pas propager la PFF sur l'île.

Près d'une dizaine de réunions de quartier avec la population ont pu être réalisées sur les 3 communes de Raiatea. Différents messages de sensibilisation ont également été diffusés sur les réseaux sociaux, dans les paroisses et les mairies. À la suite de tous ces échanges, un réseau de bénévoles de surveillance de la présence de la PFF a pu se monter avec l'association Vai Ava.



Équipe de détection de la colonie de Faatemu le 11/12/2021



Pose des panneaux de signalisation de la PFF au bord de la route traversière le 26/03/2022

Au cours de ces discussions et à l'aide du « réseau d'éco-sentinelles », plusieurs témoignages de la présence d'autres colonies PFF sur Raiatea ont été recueillis. Ainsi, **une nouvelle colonie** repérée par un chasseur a pu être confirmée sur **le domaine de Faaroa** au-dessus de la source Pape ava (carte 2). En cours de cartographie par l'association depuis mai 2022, sa surface est actuellement **estimée entre 2 et 3 ha**. En parallèle, une 3^e colonie a été détectée chez un particulier par un bûcheron, et confirmée vers le Pk 35 de la côte Est en bord de route, totalisant 1,6 ha (carte 2). Cette dernière colonie, située sur le Paysage Culturel Taputapuatea (PCT), bénéficie actuellement d'une assistance au travers du [programme PROTEGE](#) pour sa cartographie et son contrôle. La présence de la PFF sur d'autres sites doit également encore être vérifiée.

Vers un contrôle de la PFF sur Raiatea ?

Selon la communauté scientifique, il n'y a pas de produit « bio » permettant d'extirper la petite fourmi de feu. Les produits à base de champignons entomopathogènes (myco-insecticide) parfois proposés, s'attaquent généralement à tous les insectes et les tests scientifiques montrent qu'ils ne permettent pas d'éliminer les colonies de PFF.



Carte 1 : Localisation des 3 colonies de PFF connues en mai 2022

Actuellement, seule une lutte chimique (fipronil, méthoprène, hydraméthylnon...) s'avère être efficace pour le contrôle à long terme de la PFF. Par contre, comparé au produit vendu dans le commerce (ex : Termidor) et afin de tuer la reine au sein de la colonie, il est nécessaire d'utiliser un produit très dilué pour ne pas tuer de suite les ouvrières en contact. Celles-ci pourront alors apporter le produit à la reine. Il est également fortement conseillé d'utiliser un gel tel que celui mis au point par le [Hawaii ant lab](#) à base de gomme de xanthan. Celui-ci permet à l'appât empoisonné de coller pour ne pas être lessivé par les pluies et d'être répandu jusqu'à 5 m de hauteur avec un bon pulvérisateur. Les colonies, retrouvées jusqu'au plus haut de l'arbre, se propagent également à travers la fronde et les branches. En forêt, l'extirpation définitive des colonies devra passer par des technologies permettant de répandre l'appât empoisonné sur la canopée située parfois à 20-30 m de hauteur. Il est également préconisé de réaliser un traitement toutes les 6 à 8 semaines la première année. La PFF étant sans cesse en progression et la détection pouvant être peu précise, il est conseillé d'inclure une zone tampon supplémentaire de 50 m de largeur dans la zone à contrôler (carte).

L'usage de produits chimiques sera problématique pour maintenir le label « bio » d'un agriculteur. Certains de ces produits peuvent également créer des résistances chez la PFF (méthoprène), d'autres peuvent être nuisibles pour la faune des rivières (fipronil). L'exposition aux pesticides peut présenter certains risques pour la santé. Il est recommandé de bien respecter la notice voire de faire appel à un professionnel pour réaliser ces travaux. Aussi, **la première priorité est de ne pas disperser la PFF vers de nouveaux sites** et de contenir et extirper si possible les colonies actuelles. De nouveaux fonds devront être trouvés afin de contrôler la PFF sur Faaroa et Faatemu. Au vu des colonies découvertes récemment, la sensibilisation, la prévention et la détection doivent se poursuivre sur l'île de Raiatea.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter l'auteur de l'article, [Fred Jacq](#) et l'association [Vai Ava](#).

Pour plus de renseignements ou pour partager vos projets, n'hésitez pas à nous contacter à :

invasives@environnement.gov.pf ou au 87 74 68 72